

N° 2024-41

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°41/2024

Annulations et réductions Antérieures OM

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET ArnaudPouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2023.

Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.

Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties au cours de l'année.

Les montants à déduire pour le budget OM s'élèvent à 875€ pour les annulations et 395,83€ pour les réductions. Les titres concernent les factures suivantes :

Certificat administratif du 26 mars 2024

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
FAUCOGNEY	THIERRY Martial	2023-015-001257 2023-106-006604	100€ 100€	Déménagement fin 2022
FAUCOGNEY	STORZ Alexandre	2023-106-006603	100€	Déménagement juin 2023
MELISEY	GARNIER ELECTROMENAGER	2023-117-008351	50€	Changement d'établissement juin 2023
MELISEY	BOUCHOT Sylvain	2023-026-002727 2023-117-008092	125€ 125€	Erreur de nom
MELISEY	DUCHANNOY Aurore	2023-117-008288	100€	Déménagement mars 2023
LA VOIVRE	RICHARD André	2023-115-007938	75€	Maison inhabitable
LA ROSIERE	MAUFFREY Yvette	2023-114-007838	100€	Placement Ephaad
<b>Total des Annulations Antérieures OM</b>			<b>875€</b>	

Certificat administratif du 26 mars 2024

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
MELISEY	DIEUDONNE Thibaut	2023-117-008269	66,67€	Déménagement août 2023
MELISEY	GRAFFE Claude	2023-117-008392	50€	Placement EPHAD novembre 2023
SAINT BARTHELEMY	LAMBOLEY Olivier	2023-121-009810	16,67€	Départ enfant
SAINT BARTHELEMY	CHAPUIS Marie Ange	2023-121-009622	50€	Vit seule depuis 2022
SERVANCE	VERNIER Jean Louis	2023-145-010664	50€	Décès de monsieur en avril 2023
LA ROSIERE	MAUFFREY Yvette	2023-023-002481	83,33€	Placement Ephaad
HAUT DU THEM	BENCHIHA Tadj	2023-017-001703	25€	Passage RP en RS
SERVANCE	DAVION Cyril	2023-120-009188	54,16€	Départ enfant puis conjoint
<b>Total des Réductions Antérieures OM</b>			<b>395,83€</b>	



**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2024-42

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°42/2024

**Tarification supplémentaire**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>33</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>7</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET Arnaud

Pouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Proposition de mise en place d'une pénalité pour absence de bacs ou de clé d'accès aux bacs de regroupement : 37,50€ (équivalent à un trimestre de bac 120L en RS).

Cette pénalité sera appliquée à la facturation du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 à tous les producteurs identifiés qui ne possèdent pas de bacs ou de clés au 15/04/2024.

Vous trouverez ci-dessous le tableau avec l'ensemble des tarifs précédemment votés.

## TARIFS OM 2024

Passage en redevance incitative : tarif en fonction du volume du bac et non plus en fonction de la composition du foyer, c'est la part fixe, elle correspond à l'abonnement. 14 levées de la poubelle à ordures ménagères est incluse dans la part fixe, au-delà, chacune des levées sera facturée, c'est la part variable.

<b>TARIFS RESIDENCES PRINCIPALES</b>		
<b>En bac individuel*</b>	<b>Part fixe - 14 levées (Abonnement)</b>	<b>Part variable (levées supplémentaires)</b>
80L (réservé aux personnes seules)	94€	3,22€
120L	187€	4,83€
180L	327€	7,25€
360L	564€	14,50€
<b>En bac de regroupement (660L), bac collectif accessible avec une clé</b>	<b>Part fixe (Abonnement)</b>	<b>Part variable (levées supplémentaires)</b>
Foyer de 1 personne	94€	Pas de levées supplémentaires facturées
Foyer de 2 à 3 personnes	187€	
Foyer de 4 personnes ou plus	327€	
<b>TARIFS RESIDENCES SECONDAIRES</b>		
<b>En bac individuel</b>	<b>Part fixe - 14 levées (Abonnement)</b>	<b>Part variable (levées supplémentaires)</b>
120L	150€	3,86€
<b>En bac de regroupement (660L), bac collectif accessible avec une clé</b>	<b>Part fixe (Abonnement)</b>	<b>Part variable (levées supplémentaires)</b>
Tarif unique	150€	Pas de levées supplémentaires facturées



## TARIFS CHAMBRES D'HOTES ET GITES

En bac individuel	Part fixe (Abonnement)	Part variable (levées supplémentaires)
80L 120L 180L	75€ 150€ 262€	Au regard de l'activité saisonnière de ces hébergements, pas de tarifs pour les levées
En bac de regroupement (660L), bac collectif accessible avec une clé	Part fixe (Abonnement)	
1 à 2 chambres ou gîte de 1 à 4 personnes 3 à 4 chambres ou gîtes de 5 à 8 personnes Au-delà de 4 chambres ou au-delà de 8 personnes	75€ 150€ 262€	

## TARIFS PROFESSIONNELS

En bac individuel	Part fixe (Abonnement)	Part variable (levées supplémentaires)
80L 120L 180L 360L 660L	94€ 187€ 327€ 564€ 746€	3,22€ 4,83€ 7,25€ 14,50€ 26,59€
Les restaurants et campings qui souhaitent obtenir des bacs supplémentaires au regard d'une activité saisonnière, devront faire une demande écrite et se verront facturer les bacs supplémentaires, au prorata de la période d'utilisation demandée.		
En bac de regroupement (660L), bac collectif accessible avec une clé**	Part fixe (Abonnement)	Part variable (levées supplémentaires)
Le professionnel doit estimer et nous indiquer sa consommation selon son activité, la tarification appliquée sera celle des bacs individuels		Pas de levées supplémentaires facturées

## TARIFS ABRIS DE PÊCHE ET CARAVANE

En bac individuel	Part fixe – 14 levées (Abonnement)	Part variable (levées supplémentaires)
80L	75€	Pas de levées supplémentaires facturées

\*Dotation sanitaire : La tarification qui s'applique est en fonction du volume du bac, au tarif d'un bac individuel, mais l'utilisateur peut être exonéré des levées supplémentaires sur présentation de justificatif (ordonnance médicale ou attestation sur l'honneur à renouveler chaque année).



## MANIFESTATIONS ou DEMANDE EXCEPTIONNELLE

En bac individuels	Coût pour une levée
660L OM	50€ par bac OM

## PENALITE ABSENCE DE BACS OU CLE (constatée au 15/04/2024)

Pénalité appliquée à la facturation du 1er trimestre 2024 à tous les producteurs identifiés qui ne possèdent pas de bacs ou de clés au 15/04/2024.	37,50€
--	--------

## DEGRADATION, PERTE, VOL, DEPART AVEC...

Dans ce contexte, la facturation intervient pour la seconde maintenance

Bac 80L / 120L	21,8€
Bac 180L	28,9€
Bac 240L	27,5€
Bac 360L	44,90€
Bac 660L	129€
Clé	15€

## MAINTENANCE DES BACS

Installation serrures	40€
Nettoyage de bac	40€

## COMPOSTEURS

660L bois	34,50€
-----------	--------

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

### Le Conseil communautaire :

**ADOpte** : Le nouveau tarif ainsi que le tableau réactualisé

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2024-43

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°43/2024

**Notification des Attributions de Compensations prévisionnelles des  
communes pour 2024**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET ArnaudPouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
 Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
 Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
 Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
 Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
 Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

En date du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a opté pour l'institution du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans ce cadre et en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public de coopération intercommunale verse à chaque commune membre une attribution de compensation correspondant aux recettes économiques perçues par chaque commune avant le passage en FPU minorée des charges transférées.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.

La CLECT se réunira en cours d'année afin d'évaluer les charges relatives aux compétences transférées, conformément à l'arrêté préfectoral N°70-2017-12-29-016 du 29/12/2017.

Dès lors, le montant prévisionnel des attributions de compensation est susceptible d'être révisé au cours de l'année 2024.

**Dans l'attente de la notification définitive des attributions de compensation en fin d'année,**

VU les statuts de la Communauté de Communes des 1000 Etangs

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Communes	Attributions de compensation prévisionnelles 2024
AMAGE	2 139
AMONT ET EFFRENEY	6 259
BELFAHY	7 295
BELMONT	3 786
BELONCHAMP	5 527
BEULOTTE SAINT LAURENT	2 832
CORRAVILLERS	12 656
ECROMAGNY	3 181
ESMOULIERES	982
FAUCOGNEY ET LA MER	79 585
FRESSE	13 842
HAUT DU THEM CHAT. LAMB.	23 490
LA BRUYERE	1 168
LA LANTERNE ET LES ARMONTS	785
LA LONGINE	22 280
LA MONTAGNE	67
LA PROISELIERE ET LANGLE	467
LA ROSIERE	1 883

LA VOIVRE	1 935
LES FESSEY	836
MALBOUHANS	9249
MELISEY	221 578
MONTESSAUX	941
SAINT BARTHELEMY	10 904
SERVANCE-MIELLIN	130 783
TERNUAY MELAY ET SAINT HIL.	18 925
<b>Total</b>	<b>583 375 €</b>

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **ARRÊTE** le montant de l'attribution de compensation **prévisionnelle** pour les communes membres de la CCME au titre de l'année 2024 de la manière suivante.
- **MANDATE** le Président pour notifier aux communes, le montant des attributions de compensation provisoire.

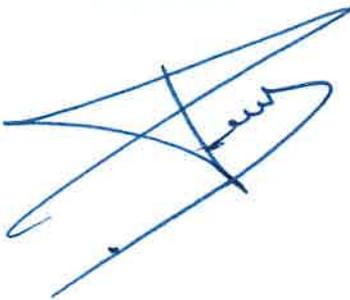
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 070-247000854-20240404-2024\_43-DE

N° 2024-44

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°44/2024

**Présentation et Vote du budget général 2024**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

**Absent(e)s :** Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET Arnaud

**Pouvoirs :**

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le Budget Primitif 2024 du Budget Principal **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total de la Communauté de Communes s'élève à 6 568 000 € pour l'année 2024, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 3 108 800 €  
Recettes : 3 108 800 €

- section d'investissement : équilibrée à 3 460 000 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le Budget Principal 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



V - ARRETE ET SIGNATURES  
ARRETE ET SIGNATURES

V  
A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Président (1),

A la longne, le 04/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire(2), réunie en session ORDINAIRE

A LA LONGINE, le 04/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

N° 2024-45

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°45/2024

**Présentation et Vote du budget annexe France Services 2024**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	LOUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

**Absent(e)s :** Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET Arnaud

**Pouvoirs :**

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président présente le Budget Primitif 2024 du Budget annexe FS **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total FS s'élève à 95 934.90 € pour l'année 2024, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement équilibrée à : 94 190 €
- section d'investissement équilibrée à : 1 744.90 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

**APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe France Services 2024

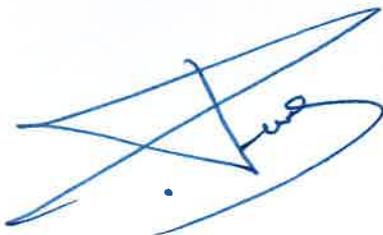
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT





# V - ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Maire (1),  
A LA LONGINE, le 04/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil(2), réunie en session ORDINAIRE  
A LA LONGINE, le 04/04/2024  
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



N° 2024-46

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°46/2024

**Présentation et Vote du budget annexe Gymnase des 1000 Etangs de  
MELISEY 2024**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET ArnaudPouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le Budget Primitif 2024 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Melisey dont le détail est fourni en annexe.

Le budget total gymnase des 1000 Etangs de Melisey s'élève à 289 919 € pour l'année 2024, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement équilibrée à 161 419 €
- section d'investissement équilibrée à 128 500 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

**-APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Melisey

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Président  
Régis PINOT



N° 2024-47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°47/2024

**Présentation et Vote du budget annexe Gymnase des 1000 Étangs de  
FAUCOGNEY 2024**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET ArnaudPouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
 Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
 Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
 Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
 Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
 Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le Budget Primitif 2024 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Faucogney **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total gymnase des 1000 Etangs de Faucogney s'élève à 115 555.00 € pour l'année 2024, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement équilibrée à 71 300 €
- section d'investissement équilibrée à 41 850 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Faucogney

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



V - ARRETE ET SIGNATURES  
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Président (1),  
A LA LONGINE, le 04/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil communautaire(2), réunie en session ORDINAIRE  
A LA LONGINE, le 04/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil communautaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2024, et de la publication le 05/04/2024

A LA LONGINE, le 04/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A collection of approximately 20 handwritten signatures in blue ink, arranged in several rows. Some signatures are accompanied by printed names written in black ink below them. The names include: 'Jaur', 'Huyse', 'Jobery', 'Haeen', 'Lambert', 'Wastenaire', 'Verbaere', and 'Lambert' (repeated). There are also several illegible signatures.

N° 2024-48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°48/2024

**Présentation et Vote du budget annexe OM 2024**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET ArnaudPouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le Budget Primitif 2024 du Budget annexe OM **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total OM s'élève à 1 510 000 € pour l'année 2024, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement équilibrée à 1 130 000 €
- section d'investissement équilibrée à 380 000 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe Ordures Ménagères 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES :  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,  
A LA LONGINE le 04/04/2024  
(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
A LA LONGINE, le 04/04/2024  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

N° 2024-49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°49/2024

**Présentation et Vote du budget annexe SPANC 2024**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET Arnaud

Pouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président présente le Budget Primitif 2024 du Budget annexe SPANC **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total SPANC s'élève à 242 831 € pour l'année 2024, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement équilibrée à 156 565 €
- section d'investissement équilibrée à 86 266 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe SPANC 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

D

Nombre de membres en exercice : 0  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES :  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,  
A LA LONGINE le 04/04/2024  
(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
A LA LONGINE, le 04/04/2024  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A LA LONGINE, le 04/04/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

N° 2024-50

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°50/2024

**Présentation et Vote du budget annexe ZA FAUCOGNEY 2024**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

**Absent(e)s :** Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET Arnaud

**Pouvoirs :**

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le Budget Primitif 2024 du Budget annexe ZA Faucogney **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total ZA de Faucogney s'élève à 206 130 € pour l'année 2024, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement équilibrée à 104 090 €
- section d'investissement équilibrée à 102 040 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Budget annexe ZA de Faucogney

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Président  
Régis PINOT



N° 2024-51

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°51/2024

**Présentation et Vote du budget annexe EAU POTABLE 2024**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET Arnaud

Pouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président présente le Budget Primitif 2024 du Budget annexe  
**est fourni en annexe.**

Le budget total Eau Potable s'élève à 182 000 € pour l'année 2024, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement équilibrée à 132 000 €

- section d'investissement équilibrée à 50 000 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Budget annexe ZA de Faucogney

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



# IV - ANNEXES

## ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES :  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,  
A LA LONGINE le 05/04/2024  
(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
A LA LONGINE, le 04/04/2024  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

N° 2024-52

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°52/2024

**Présentation et Vote du budget annexe ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF 2024**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET ArnaudPouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président présente le Budget Primitif 2024 du Budget annexe Assainissement collectif dont **le détail est fourni en annexe.**

Le budget total Assainissement collectif s'élève à 122 000 € pour l'année 2024, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement équilibrée à 72 000 €
- section d'investissement équilibrée à 50 00 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT





**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,

A LA LONGINE le 04/04/2024

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE

A LA LONGINE, le 04/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

*[Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Laudouin' and 'Messaere']*



N° 2024-53

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°53/2024

**PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :  
Lancement de la démarche et recrutement d'une Assistance à Maitrise  
d'Ouvrage**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET ArnaudPouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Les lois solidarité et renouvellement urbain du 13/12//2000, urbanisme et habitat du 02/07/2003, et engagement national pour le logement du 13/07/2006 expriment une volonté de rénovation du cadre juridique des politiques d'aménagement de l'espace. Les lois Grenelle 1 du 03/08/2009 et Grenelle 2 du n13/07/2010 instaurent les notions liées à la préservation des continuités écologiques (trame verte et bleue) et de maîtrise de consommation des espaces. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24/03/2014 renforce l'approche intercommunale dans les procédures d'élaboration des documents d'urbanisme, ainsi que les objectifs de gestion économe des espaces, de densification de l'urbanisation, et de prise en compte de la qualité paysagère dans les projets d'aménagement.

Depuis 2020, plusieurs réunions se sont déroulées en présence des services de l'Etat notamment pour aborder la question de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Il présente l'intérêt pour les 26 communes du territoire de la communauté de communes des 1000 Etangs de se doter d'un PLUI en précisant que l'échelle intercommunale est l'échelle pertinente pour définir un projet de développement de territoire.

Les différents objectifs généraux (prendre en compte et décliner les dispositions du code de l'urbanisme, loi ALUR et loi Montagne, SCOT, plan de gestion des sites NATURA 2000, Charte du PNRBV, Plans paysages de la CCME et de la CCHVO etc...) seront déclinés selon des objectifs particuliers.

Ils seront exprimés selon 5 thématiques : habitat, développement économique, paysage et patrimoine bâti, biodiversité, transport et énergie.

Tout cela sera précisé dans la délibération qui prescrira le PLUI avec l'approbation des objectifs et les modalités de concertation.

Le Président fait savoir que cette délibération a pour objectif de solliciter la validation du conseil communautaire pour lancer la démarche PLUI.

En outre, compte tenu de la complexité de la procédure d'élaboration d'un PLUI, et après échange avec les membres du Bureau réunis le 26/03/2024, il convient de recruter un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO).

Interventions de l'AMO :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du PLUi et la réalisation du tableau de bord de suivi et évaluation,
- Un complément concernant l'évaluation du PLUi, celle-ci intervenant une fois le document approuvé
- Un complément concernant la réalisation des rapports triennaux d'artificialisation des sols,
- Ainsi que des options pouvant être intéressantes à développer en parallèle de l'élaboration du PLUi.



Le coût de la **mission d'AMO renforcée** correspond à un montant de 12 100 € annuels pour le suivi de la procédure d'élaboration du PLUi. Ces éléments seront précisés par le biais d'une convention.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- - **VALIDE** le lancement de la démarche PLUI
- - **VALIDE** le recrutement de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Montbéliard, en qualité d'AMO pour un montant annuel de 12 100 €.
- - **AUTORISE** le Président à signer la convention et les documents afférents à ce dossier
- - **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2024-54

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°54/2024

**Adhésion à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Montbéliard  
et désignation des délégués**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>33</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>7</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET ArnaudPouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Créée en 1990 à l'initiative des élus, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Montbéliard est un outil d'ingénierie publique mutualisée au service de l'aménagement durable de ses territoires.

Il s'agit d'une structure associative avec 4 domaines d'intervention :

- Observation et prospective
- Etudes thématiques
- Planification
- Projet Urbain

Nos ressources internes ne nous permettent pas à ce jour de mener à bien l'élaboration d'un PLUI, c'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Montbéliard pour un montant annuel de 500 €. Il convient également de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Délégués titulaires :

- Vincent SARRE
- Gérard MAUFFREY

Délégués suppléants :

- René DEMANGE
- Etienne CALLEY

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

**VALIDE** le plan de financement

**-DIT** que les crédits sont au budget 2024

**-AUTORISE** le Président à signer les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2024-55

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°55/2024

**Maison de santé à Faucogney : plan de financement**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

**Absent(e)s :** Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET Arnaud

**Pouvoirs :**

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Au regard des dernières estimations le plan de financement de la Maison de Santé de Faucongy est le suivant :

**Dépenses :**

-Travaux :	463 000 €
-Honoraires (MO) :	50 000 €
-SPS, contrôle technique :	10 000 €
-Divers et imprévus :	60 000 €

**TOTAL : 583 000 €**

**Recettes :**

-Conseil départemental :	73 860 € (12,7 %)
-Etat DETR :	174 900 € (30 %)
-Région BFC :	186 560 € (32 %)
-Autofinancement (emprunt) :	147 680 € (25,3 %)

**TOTAL : 583 000 €**

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- VALIDE le plan de financement
- DIT que les crédits sont au budget 2024
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2024-56

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°56/2024

**Recrutement d'un agent administratif  
Pour le service OM/tri**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET ArnaudPouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1° ;

CONSIDÉRANT que la communauté de communes des 1000 Etangs est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer le service OM/tri il est proposé de créer un emploi non permanent d'un agent administratif pour une période de 6 mois du 01/05/2024 au 31/10/2024 sous la forme d'un CDD.

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

**-DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint administratif à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de six mois allant du 01/05/2024 au 31/10/2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif au sein du service OM/TRI.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 448, indice majoré 398, et du supplément familiale compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget 2024.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2024-57

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°57/2024

**Motion de soutien  
Projet d'aménagement de la RN 19**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>33</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>7</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET ArnaudPouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président fait part de la réception d'un dossier détaillé présentant la situation actuelle et le projet d'aménagement de la RN 19.

Un dossier présenté par le Président du Conseil Départemental 70 fait l'historique des décisions de l'Etat concernant l'aménagement de la RN 19 sur la section Vesoul/Lure. Il présente également le bilan de la mortalité routière sur cette section ainsi que son coût sociétal.

Il rappelle les aménagements réalisés sur d'autres portions de la RN 19 ainsi que les formalités d'ores et déjà accomplies en vue de l'aménagement en 2x2 voies : maîtrise foncière et déclaration d'utilité publique.

En outre, le Département fait une proposition de financement avantageuse pour l'Etat où les collectivités territoriales sont davantage impliquées que précédemment sur des chantiers similaires.

Ce document démontre l'intérêt économique de l'aménagement en 2x2 voies :

- 63 tués sur cette route entre 1994 et 2023
- Coût sociétal des seuls tués estimé entre 225 et 360 M€
- Historique des démarches entreprises par l'Etat entre le 05/12/1996 et le 08/07/2005 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement de la RN 19 à 2x2 voies entre l'Est de Vesoul et l'Ouest de Lure

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>40</b>			

**Le Conseil communautaire :**

**-DEMANDE** que les 3 acteurs de ce dossier : le Département de la Haute-Saône, la Région Bourgogne Franche-Comté et l'Etat se mettent autour d'une table, afin de définir une stratégie commune de financement et un calendrier permettant l'aboutissement dans les meilleurs délais de l'aménagement de ce tronçon routier vital pour la Région et la Haute-Saône

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2024-58

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°58/2024

OM ET SPANC Créances éteintes

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET ArnaudPouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président fait savoir à l'assemblée, qu'il convient d'annuler les factures de 2021

Il propose de régulariser ces opérations en annulant le titre exécutoire.

La Trésorerie Principale de Luxeuil a communiqué les états de titres irrécouvrables, suite aux constats de carence des débiteurs. Ces constatations sont appuyées de justificatifs juridiques.

Le Président propose au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Il s'agit principalement de créances dont le recouvrement n'est pas possible.

Créances éteintes :

Les créances concernées sont imputées en dépense à l'article 6542.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Créances éteintes suite à une procédure de surendettement et liquidation judiciaire.

Le montant global des créances éteintes est de 83.00 €

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote des budgets OM et OM 2024.

NOM	Années	OM
BOULANGERIE PATISSERIE JIM FRESSE	2021	75.00 €
TOTAL		75.00 €

NOM	Années	SPANC
BOULANGERIE PATISSERIE JIM FRESSE	2021	8.00 €
TOTAL		8.00 €

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **ADMET** en créances éteintes communautaires dont le détail figure ci-après
- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2024-59

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°59/2024

GEMAPI

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET ArnaudPouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
 Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
 Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
 Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
 Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
 Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

La compétence GEMAPI, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été transférée au SIBHVO.

Par délibération datée du 5 juillet 2018, il a été proposé, afin de financer cette compétence, d'instaurer une taxe dédiée exclusivement aux dépenses générées par cette dernière et ce à partir de 2019.

Le Trésor Public nous sollicite, afin de délibérer chaque année sur le versement de cette taxe GEMAPI au SIBHVO.

Le montant de la taxe GEMAPI est de 60000 € pour l'année 2024

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil Communautaire :**

- **DECIDE** le versement de la taxe GEMAPI au SIBHVO
- **INSCRIT** cette somme au BP 2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2024-60

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 AVRIL 2024**

N°60/2024

**Micro crèche de Saint-Barthélemy : choix d'un nouveau maître d'œuvre**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 27 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 04 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Longine, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	7
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François	CHIPAUX Michèle	MANGE François
JEANROY Yves	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	GROSJEAN Philippe	VERBAERE Ludovic

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr FORMET Arnaud

Pouvoirs :

Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mr PERNOT Jean Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard  
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr PINOT Régis  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Suite à une consultation, les bureaux techniques ayant répondu sont les suivants :

**-Contrôle technique : 3 candidats ont répondu : APAVE, SOCOTEC et VERITAS**

	COUT HT	COUT TTC
APAVE	4 100€	4 920€
SOCOTEC	3 600€	4 320€
VERITAS	6 240€	7 488€

**-Mission SPS : 3 candidats ont répondu : APAVE, SOCOTEC et VERITAS**

	COUT HT	COUT TTC
APAVE	3 395€	4 074€
SOCOTEC	3 840€	4 608€
VERITAS	3 696€	4 435.20€

**-Mission Attestation accessibilité handicapé : 3 candidats ont répondu : APAVE, SOCOTEC et VERITAS**

	COUT HT	COUT TTC
APAVE	250€	300€
SOCOTEC	300€	360€
VERITAS	480€	576€

Au regard des montants total proposés

- APAVE (7 745 € HT) 9 294€ TTC
- SOCOTEC (7 740 € HT) 9 288 € TTC
- VERITAS (10 416 € HT) 12 499.20 € TTC

Le bureau technique retenus est

**-SOCOTEC (7 740 € HT) 9 288 € TTC**

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			



**Le Conseil communautaire :**

-**DECLARE** la consultation fructueuse

-**CHOISIT** le bureau techniques SOCOTEC :

-Contrôle technique

-Mission SPS

-Attestation accessibilité handicapé

-**AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette consultation

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT